

PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2026-2027

*Remplir ce formulaire ne signifie pas que vous êtes automatiquement admissible au programme. Une analyse de votre information doit être faite au préalable.

Pour être admissible, vous devez :

- être propriétaire de la résidence et l'occuper à temps plein depuis au moins 1 an;
- être citoyen canadien ou résident permanent ;
- ne pas avoir bénéficié du programme RénoRégion (PRR) dans les 5 dernières années ;
- ne pas avoir bénéficié du programme Rénovation Québec dans les 5 dernières années ;
- la résidence à rénover doit être de type unifamilial, jumelé, duplex, ou une maison mobile sur fondation / pieux;
- la valeur du bâtiment au rôle foncier (taxes municipales) **2025**, en excluant le terrain, doit être inférieure ou égale à la valeur maximale établie par la MRC, soit **150 000 \$**. Fournir une copie du compte de taxes municipales et du rôle foncier ;
- Le bâtiment ne doit pas être construit dans une zone inondable 0-20 ans ni dans une zone de glissement de terrain ;
- avoir un revenu, pour l'ensemble des membres de votre ménage, inférieur ou égal au revenu maximal admissible indiqué au tableau ci-après. Se référer à la **ligne 15000** de la déclaration des revenus Fédérale. Additionner le revenu des propriétaires et 25% du revenu des autres membres du ménage. Fournir une copie complète des avis de cotisation Fédérale et Provinciale ainsi que la déclaration des revenus Fédérale et Provinciale de chaque personne du ménage habitant à la maison. Les revenus d'un travailleur autonome devront tenir compte de la déduction pour amortissement au formulaire T2125 de la déclaration des revenus :

Nombre de personnes dans le ménage	Couple ou 1 personne	2 à 3 personnes	4 à 5 personnes	6 personnes et plus
Revenu admissible	- de 48 000 \$ (95%) Jusqu'à 60 000\$ (94% à 20% d'aide)	- de 57 000 \$ (95%) Jusqu'à 69 000\$ (94% à 20% d'aide)	- de 69 000 \$ (95%) Jusqu'à 81 000\$ (94% à 20% d'aide)	- de 87 000 \$ (95%) Jusqu'à 99 000\$ (94% à 20% d'aide)

- L'aide financière maximale pouvant être versée par le programme RénoRégion est de 20 000\$ ou de 25 000\$ lorsque le revenu du ménage est égal ou inférieur au NRA. Le taux d'aide peut varier entre 20% et 95%, selon votre revenu. Le calcul de l'aide financière est basé sur le coût le plus bas entre celui de la plus basse soumission et le coût établi à partir de la liste de prix de la SHQ.

PROPRIÉTAIRE(S)-OCCUPANT(S)

Propriétaire 1

No téléphone résidence	N° téléphone cellulaire	Courriel
------------------------	-------------------------	----------

Propriétaire 2

No téléphone résidence	N° téléphone cellulaire	Courriel
------------------------	-------------------------	----------

LOGEMENT

Adresse	Municipalité	Code postal
---------	--------------	-------------

Type de bâtiment :

- ☐ Individuel/Jumelé ☐ Duplex ☐ Maison en rangée ☐ Copropriété (maximum de 2 logements)
- ☐ Maison mobile ☐ Maison intergénérationnelle ☐ Autre (préciser) :
*Résidence secondaire ou chalet non admissible

Le bâtiment comprend-il d'autres espaces que le logement admissible (ex. : local commercial, logement locatif, etc.)? : ☐ Oui ☐ Non

S'il s'agit d'une résidence d'accueil ou d'une maison de chambres, veuillez préciser le nombre de places disponibles ou de chambres offertes en location : ☐ Résidence d'accueil : _____ places (maximum 9) ☐ Maison de chambres : _____ chambres (maximum 3)

Valeur du bâtiment (excluant la valeur du terrain), selon le compte de taxes **2025** : _____ \$

Année de construction : _____ Depuis combien de temps habitez-vous ce logement à titre de résidence principale ? _____

COMPOSITION DU MÉNAGE			
Propriétaire(s)			
	Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
1			/ /
2			/ /
Conjoint(e)			
1			/ /
Autres			
1			/ /
2			/ /
3			/ /
Nombre total de personnes dans le ménage : _____ Êtes-vous d'ascendance autochtone? ☐ Oui ☐ Non			

AIDE FINANCIÈRE DÉJÀ REÇUE D'UN AUTRE PROGRAMME DE LA SHQ	
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme RénoRégion (PRR) au cours des 5 dernières années ? <i>Note : Les demandes présentées par des personnes n'ayant jamais participé au PRR seront traitées en priorité.</i>	☐ Oui ☐ Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme Rénovation Québec (PRQ) - programme de rénovation offert par la municipalité - au cours des 5 dernières années ?	☐ Oui ☐ Non

TRAVAUX	
Indiquez la ou les déficiences majeures touchant votre bâtiment	
Déficiences majeures	
☐ 1) Les murs extérieurs (infiltration d'eau, revêtement extérieur détérioré, cheminée en mauvais état, moisissures apparentes) ; ☐ 2) les ouvertures (infiltration d'eau et d'air aux cadres de portes et fenêtres) ; ☐ 3) les saillies (balcons et escaliers extérieurs non sécuritaires) ; ☐ 4) la toiture (infiltration d'eau, grande détérioration du revêtement de toiture) ; ☐ 5) la structure (infiltration d'eau à la fondation, affaissement des éléments porteurs) ; ☐ 6) l'électricité (câblage détérioré, panneau de dérivation et entrée électrique insuffisante) ; ☐ 7) la plomberie (tuyauterie détériorée, puits contaminé / insuffisant, installation septique <i>existante</i> détériorée) ; ☐ 8) le chauffage (appareil et système de chauffage <i>existant non fonctionnel</i> , non sécuritaire ou insuffisant) ; ☐ 9) l'isolation thermique (Isoler toit et fondations. Isoler les murs seulement s'il y a déjà une intervention).	
Autres déficiences majeures admissibles : Surpeuplement; Bâtiment inachevé – Date de début des travaux _____ / _____ / _____.	

La subvention pour votre logement peut atteindre entre 20% et 95 % du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 20 000 \$ ou 25 000 \$ selon le revenu du ménage. Votre logement doit nécessiter des travaux admissibles d'au moins 3 500 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures, lesquels seront identifiés par le partenaire municipal lors d'une visite d'inspection.

Aucun travaux de mise aux normes selon un avis de la municipalité ne sera admissible.

NOTE : Les travaux exécutés avant l'autorisation du partenaire municipal ne sont pas admissibles à une aide financière.

ENVOI DU FORMULAIRE D'INSCRIPTION
Votre demande doit être acheminée à la : MRC de Vaudreuil-Soulanges 280 Boulevard Harwood Vaudreuil-Dorion, Qc. J0V 1Y5 ou par courriel : pad-rr@hotmail.com Pour toute autre information veuillez contacter Véronique Bouchard au 450-287-0136 http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/renoregion.html

SIGNATURE DU OU DES PROPRIÉTAIRE(S)		
J'atteste que les informations ci-dessus sont véridiques et complètes et je reconnais que toute information erronée pourrait remettre en cause ma demande.		
Signature		Année / Mois / Jour
Signature		Année / Mois / Jour
(À l'usage de la MRC)		Reçu à la MRC le (Année / Mois / Jour)
N° dossier :		